

# L'ACTION

HEBDOMADAIRE NIGERIEN  
D'INFORMATION GENERALE

*Renoncer à la liberté ou consentir à la liberté d'expression*

N° 44 du 13 JANVIER 2009 Prix: 300 F CFA

*Au Ministère des Finances*

## UN MARCHÉ DE 806 430 933 FCFA À SMI

*L'année 2009 commence par nous lever le voile sur la personnalité de Lamine Zeine longtemps présenté comme un modèle de vertu en matière de gestion des finances publiques. Malheureusement, le laminage psychologique de l'opinion à travers des articles de presse présentant notre ministre des finances comme un saint ne saurait longtemps résister aux faits.*



### SOMMAIRE

*Crise MNSD Nassara*

## SEMAINE NOIRE POUR LES PARTISANS DE HAMA AMADOU

AFFAIRE NIGELEC/SYNTRAVE

LA COUR SUPRÊME  
TRANCHE EN  
FAVEUR DU  
SYNDICAT DE  
L'ENERGIE

EDUCATION

LES  
CONTRACTUELS  
SUR LE SENTIER  
DE LA GUERRE

# Déclaration de presse du Mouvement Citoyen

- Considérant toutes nos déclarations et actions citoyennes antérieures ;

- Considérant notre lettre ouverte au Président de la République en date du 26 décembre 2008 ;

- Constatant le manque d'information sur la suite réservée à la loi des finances 2009 comportant le budget de l'Assemblée Nationale élaboré sur la base des délibérations illégales et anticonstitutionnelles ;

- Considérant tous les développements récents de la situation nationale au plan politique, économique et social;

Nous, Organisations et Acteurs de la Société Civile Nigérienne, profondément attachées à l'Unité Nationale, à la Démocratie, à la forme républicaine de l'Etat et résolues à exercer le contrôle citoyen de l'action publique, à lutter contre la mal gouvernance, la corruption et l'impunité ainsi qu'à œuvrer pour la transparence, l'équité et la justice sociale, faisons la déclaration suivante :

1. Dénonçons et condamnons l'entêtement de la Représentation Nationale à imposer au Peuple nigérien l'obligation de supporter la charge induite par leurs délibérations illégales fixant les indemnités et avantages faramineux accordés aux députés nonobstant l'arrêt sans équivoque de la Cour Constitutionnelle ;

2. Rappelons aux députés nationaux que l'arrêt de la Cour Constitutionnelle est sans appel et lie tous

les pouvoirs publics, que nul n'est au-dessus de la Loi, de même qu'il ne donne aucune possibilité de régularisation des fameuses délibérations illégales taillées sur mesure et dont les incidences constituent des trop perçus, qui doivent être remboursés ;

3. Condamnons et rejetons, une fois de plus, le budget glouton de l'Assemblée Nationale dont le montant adopté pour l'année 2009 est de **8.052.875.800Fcf** en application des délibérations pourtant déclarées illégales et anticonstitutionnelles et Exigeons un audit indépendant des comptes de l'Assemblée Nationale de 2000 à nos jours pour situer la responsabilité des uns et des autres et leur imposer le remboursement des trop perçus sans préjudice de poursuites judiciaires ;

4. Demandons au Président de la République de ne pas promulguer la loi des Finances 2009 avec le budget illégal, abusif et illégitime de l'Assemblée Nationale, qui s'est mise délibérément en porte à faux avec le cadre légal constitutionnel malgré l'arrêt avisé de la Cour Constitutionnelle et les dispositions pertinentes de l'article 115 de la Constitution en vigueur au risque de se rendre complice de la volonté de dilapidation des deniers publics affichée par les députés et tomber, ce faisant, sous le coup de l'empêchement absolu évoqué à l'article 42 alinéa 3 de la constitution du 09 août 1999 ;

5. Encourageons, au nom de l'équité, la poursuite de l'opération « **Main Propre** » à tous les niveaux et l'audit général des Institutions de l'Etat et de ses démembrements afin d'identifier les coupables de mauvaise gestion et leur réserver un châtiment exemplaire conformément à la loi ;

6. Attirons l'attention du Président de la République et du Gouvernement sur la gravité de la situation sociale actuelle caractérisée par la cherté de la vie ambiante qui dégrade les conditions de vie de la majorité écrasante des citoyens et exigeons que des dispositions idoines soient prises pour alléger les souffrances des uns et des autres leur permettant de faire face aux vicissitudes de la vie quotidienne, notamment les mesures de contrôle effectif des prix des produits de première nécessité et de répression des actes de spéculation entretenus par des commerçants véreux, ainsi que la poursuite de l'opération vente à prix modéré par l'OPVN et la suspension des mesures relatives au pont bascule;

7. Saluons vivement la poursuite de l'affirmation de notre souveraineté nationale telle qu'elle vient d'être exprimée à l'occasion de la récente signature de la convention sur le projet imouraren même si on peut dire que c'est peut mieux faire! De même que nous exprimons notre vive inquiétude sur la capacité actuelle de nos cadres des mines à assurer un suivi rigoureux de l'application et du respect de tous les engagements pris par le groupe Aréva dans le moindre détail sans que notre pays ne soit grugé comme d'habitude avec la complicité de certains de nos compatriotes généralement préoccupés à défendre leurs intérêts égoïstes et mesquins au détriment de l'Etat ;

8. Exprimons notre solidarité au peuple palestinien de la bande de Gaza et leur apportons notre soutien indéfectible dans cette épreuve injuste que leur impose le Gouvernement Israélien sous le regard complice de la communauté internationale en général et de l'ONU en particulier qui se refuse de faire respecter ses résolutions à l'Etat d'Israël ;

9. Lançons un vibrant appel à toutes et à tous pour une mobilisation permanente en vue de faire échec à toutes les manœuvres sordides, qui visent à détourner et /ou dilapider les deniers publics, à perpétuer l'impunité et la mal gouvernance, à provoquer des comportements nuisibles à la paix sociale, à la cohésion et à l'unité nationales ou à remettre en cause les acquis démocratiques et républicains obtenus de hautes luttes par notre peuple ;

10. Présentons à toute et à tous nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité au seuil de cette nouvelle année 2009, qu'elle soit une année de paix, d'unité et de progrès pour notre pays et son peuple.

Vive la République du Niger, Une et Indivisible, Démocratique et Sociale !

Vive la Démocratie et l'Etat de Droit !

Vive le Mouvement Citoyen pour la Paix, la Démocratie et la République !

En avant pour le contrôle citoyen de l'Action publique !

En avant pour la Bonne Gouvernance Démocratique !

Tous Unis, La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !

La Lutte Continue !

Fait à Niamey, le 8 janvier 2008  
Le Mouvement Citoyen

## Communiqué de Presse du CODDHD

Conformément aux recommandations de l'Assemblée Générale en date du 30 décembre 2008, le Bureau National de la Coordination du CODDHD s'est réuni en session ordinaire le jeudi 1<sup>er</sup> Janvier 2009 à l'effet d'examiner la situation sociopolitique de notre pays.

Soucieux de promouvoir et de défendre la démocratie dans notre pays, en préservant par tous les moyens légaux les acquis démocratiques en vue d'une bonne stabilité de nos différentes institutions de la République, le CODDHD fait la déclaration suivante :

1°) s'insurge contre toute tentative de violation de la constitution que s'est librement donnée le Peuple Nigérien en date du 09 Août 1999 ;

2°) rappelle aux autorités politiques et administratives et en particulier à l'Assemblée Nationale quant à son devoir de respecter la constitution notamment à ses articles 36,

38 et 136 ;

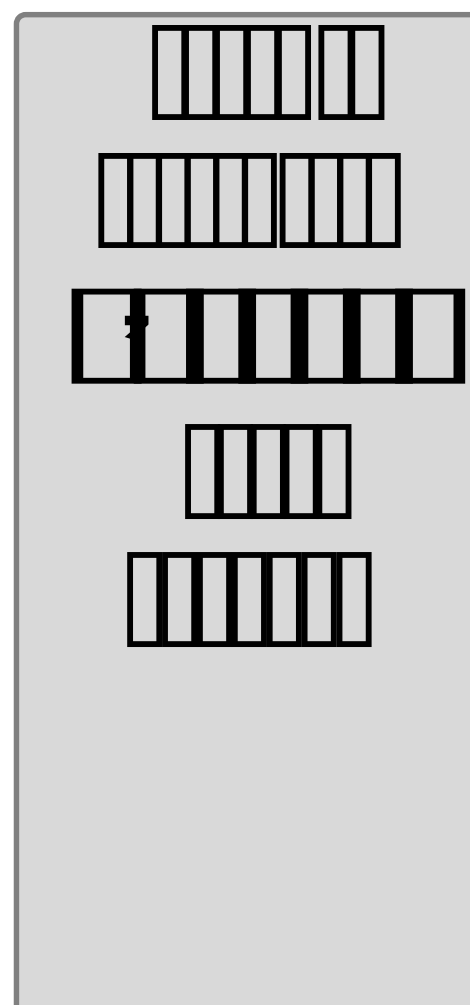
3°) interpelle le Président de la République son obligation de respecter et de faire respecter la constitution particulièrement à son article 35 alinéa 2 qui stipule qu' : « il est le garant de l'indépendance nationale, de l'unité nationale, de l'intégrité du territoire, du respect de la Constitution, des traités et accords internationaux. Il assure le fonctionnement régulier des Pouvoirs publics et de la continuité de l'Etat ».

4°) invite tous les citoyens épris de paix et de justice de se mobiliser pour faire échec à toute tentative de modification de la Constitution ou d'une éventuelle prolongation du mandat Présidentiel.

Fait à Niamey, le 07 janvier 2009

Le Coordonnateur

Moustapha KADI



**L'ACTION**

Hebdomadaire Nigérien  
d'Information Générale  
Siège : face Ministère du Transport,  
dans les locaux du RDFN

**Directeur de Publication**

Boussada Ben Ali  
Cel: 96.96.92.22  
Email : bsaddali@yahoo.fr

**Service Commercial**

IN Dicko  
Cel: 96.75.34.12

**Composition**

M'ACTION  
Impression  
Imprimerie Graphi-Centre

**Tirage**

1000 Exemplaires

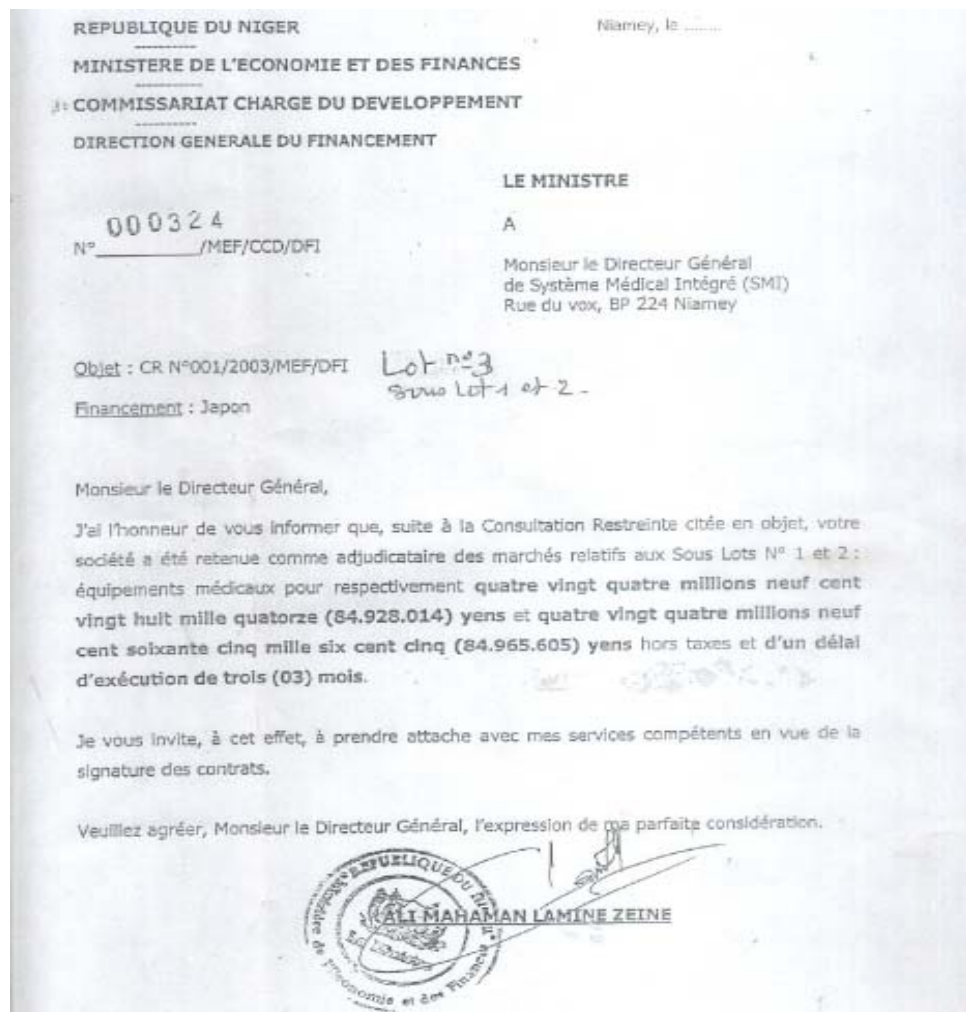
Au Ministère des Finances

# Un marché de 806 430 933 Fcfa à SMI

**L'année 2009 commence par nous lever le voile sur la personnalité de Lamine Zeine longtemps présenté comme un modèle de vertu en matière de gestion des finances publiques. Malheureusement, le laminage psychologique de l'opinion à travers des articles de presse présentant notre ministre des finances comme un saint ne saurait longtemps résister aux faits.**

Tenez ! L'homme qu'on croyait droit est plutôt un adepte de gré à gré et de consultation restreinte en matière de passation des marchés. C'est ainsi que dans le cadre des dons japonais à l'allègement de la dette du Niger et leur utilisation, le Ministre Zeine a attribué par consultation restreinte à une société de la place dénommée Système Médical Intégré (SMI) un marché d'acquisition de matériels médicaux au profit de l'Hôpital National de Niamey pour un montant de 806 430 933 FCFA équivalant à 174 476 619 de yens japonais (voir

fac similé). C'est qui est surprenant dans cette affaire, ce que c'est sur simple requête du fournisseur retenu que les prix ont été par la suite révisés à la hausse et le délai d'ouverture des lettres de crédits dans une banque de la place ont été aussi prolongés pour l'aboutissement de cette opération aux contours flous (voir fac similé). Mieux, comment comprendre que des marchés d'acquisition d'équipements médicaux soient commandés à partir des finances. Au regard de la manière dont ce marché a été attribué à SMI, on peut se demander com-



bien d'autres marchés ont été passés par Lamine Zeine de gré à gré ou par consultation restreinte à des amis et autres personnes influentes.

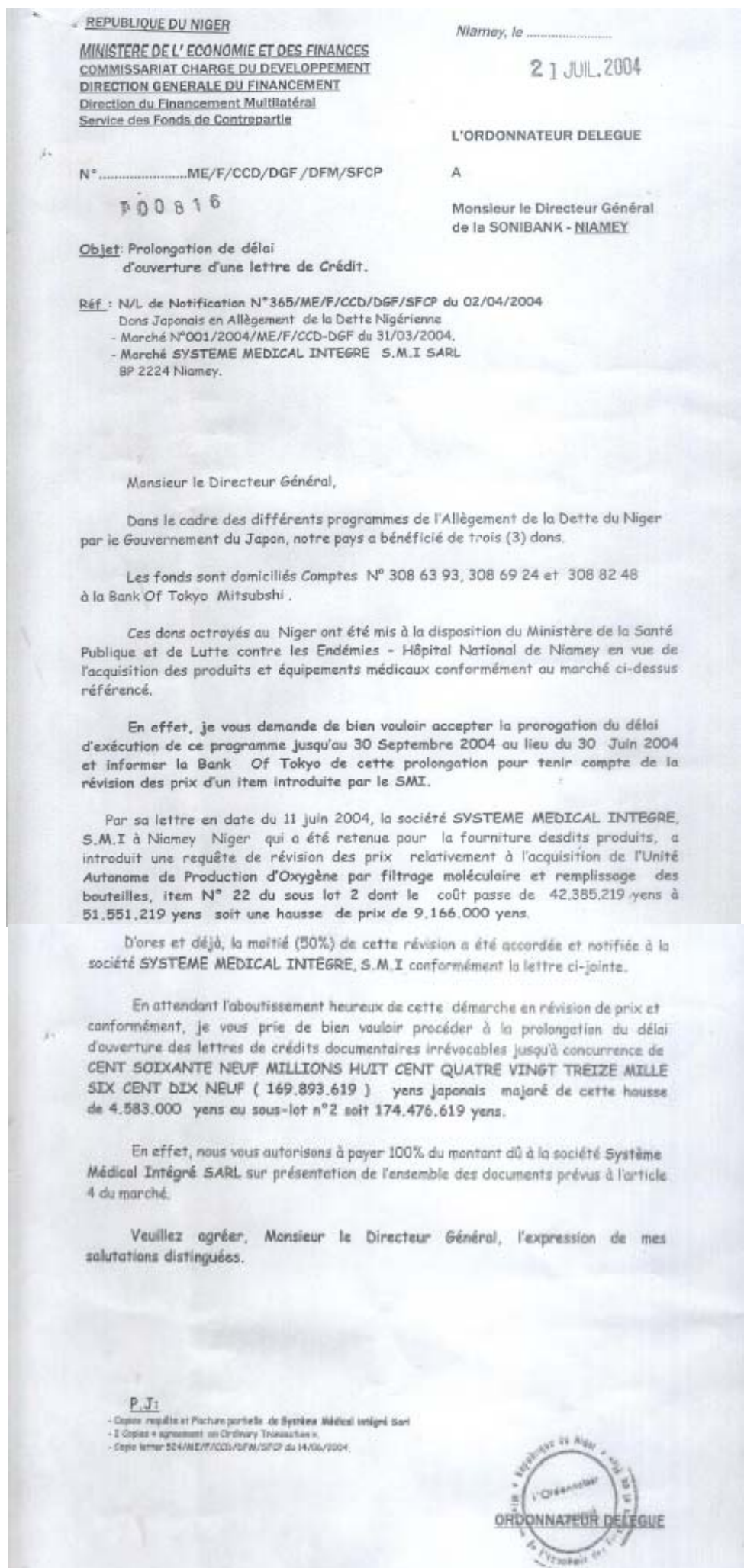
Mais peut-être que le Ministre Zeine peut tout se permettre lui, qui achète directement à l'usine et à l'étranger des véhicules 4X4 et des cars de gré à gré.

Tout cela ne saurait servir de bon exemple en matière de gestion et au regard des méthodes employées pour l'adoption à l'unanimité du budget 2009, on ne peut qu'être inquiet sur la survivance de certaines pratiques au Ministère des Finances. Aussi, l'opinion se demande toujours où sont passés les 4 milliards de différence entre le montant pompeusement annoncé de 127 milliards de bonus de signature accordés par la

Chine pour l'exploitation du bloc d'Agadem et les 123 milliards pris en compte dans le budget de l'Etat. Voilà donc un ministre des finances qui se fait passer pour le plus propre alors même qu'il a comme chacun des défauts et des qualités. C'est qu'en vérité Lamine Zeine n'est qu'une fabrique d'une certaine presse, le vrai Zeine n'est qu'un homme ordinaire avec peut être beaucoup plus des défauts que les qualités qu'on lui prête. Et si personne ne veut en parler ce n'est point par manque d'informations sur ses pratiques et sa conduite en société...

Affaire à suivre !

Boussada Ben Ali



# Communiqué sur l'arrestation et l'emprisonnement de militants anti corruption au Gabon

Les organisations de la société civile nigérienne de lutte contre la corruption et de promotion de la transparence (ANLC/TI, ROTAB, RNJIT, GREN), viennent d'apprendre avec stupeur et indignation l'interpellation, l'arrestation et la détention, à Libreville de 5 acteurs de la société civile gabonaise, par des agents de la police judiciaire, les 30 et 31 décembre 2008. Il s'agit de :

-Gregory Ngbwa Mintsa, plaignant dans l'affaire des Biens Mal Acquis initiée en France ;

-Marc Ona Essangui, Coordinateur pour le Gabon de la campagne « Publiez Ce Que Vous Payez » (PCQVP), qui milite pour une gestion transparente des revenus des industries extractives ;

-Geoges Mpaga, Président du Réseau des Organisations Libres de la Bonne Gouvernance au Gabon (ROLBG) ;

Dieudonné Kougnou, journaliste au bimensuel privé Tendance Gabon ;

Gaston Asseko, Directeur technique de la radio Sainte-Marie appartenant à l'Eglise catholique.

Les organisations de la société civile nigérienne de lutte contre la

corruption et de promotion de la transparence et de l'intégrité, condamnent avec force cette démarche illégale digne des régimes dictatoriaux, qui consiste à arrêter sans aucun fondement légal, (c'est-à-dire sans aucun mandat), des citoyens dont le seul tort est leur engagement sans faille dans la lutte pour la bonne gouvernance et la transparence financière.

Leur arrestation est une négation pure et simple de la démocratie et de l'Etat de droit et une violation de tous les instruments internationaux de lutte contre la corruption, notamment, la Convention des Nations Unies, la convention de l'Union, etc.

Le droit à la sûreté personnelle, la liberté d'expression et la liberté d'association constituent des droits fondamentaux de l'homme. Ces droits sont proclamés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies et ratifié par le Gabon. La Constitution gabonaise garantit par ailleurs que nul ne peut être détenu arbitrairement. En outre, la déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale

des Nations Unies le 9 décembre 1998, et plus particulièrement son article 8.2 qui prévoit notamment que « le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de soumettre aux organes et institutions de l'Etat, ainsi qu'aux organismes s'occupant des affaires publiques, des critiques et propositions touchant l'amélioration de leur fonctionnement, et de signaler tout respect de leur travail qui risque d'entraver ou empêcher la promotion, la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Les organisations signataires de la présente déclaration se joignent à l'opinion internationale et à Transparency International France pour condamner cette arrestation arbitraire et exiger la libération immédiate et inconditionnelle des camarades Gregory Ngbwa Mintsa, Marc Ona Essangui, Georges Mpaga, Dieudonné Kougnou et Gaston Asseko. Elles apportent leur soutien ferme à tous ces camarades qui croupissent dans les geôles du président Omar Bongo Ondimba, et font de leur combat le leur. Elles en appellent à tous les acteurs de la lutte anti corruption en Afrique et dans le monde pour une mobilisation conséquente afin de mettre fin à la persécution des défenseurs des droits de l'homme en général et en particulier les collègues gabonais emprisonnés, dont le seul tort est d'avoir dénoncé des pratiques de grande corruption dans leur pays.

Les organisations signataires de la présente déclaration réaffirment leur attachement au rapatriement des avoirs spoliés au continent africain et leur restitution aux légitimes propriétaires (les peuples), tel qu'énoncés et consignés dans la convention des Nations Unies contre la corruption et la convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Du reste, sous d'autres cieux nos collègues gabonais seraient décorés de la palme d'intégrité. La lutte con-

tre la corruption demeure une nécessité absolue pour le développement de l'Afrique. Plus que jamais le continent a besoin du courage, de l'engagement et de la détermination de militants à l'image de nos collègues gabonais paradoxalement emprisonnés par le président Omar Bongo Ondimba.

Les organisations signataires exigent des autorités gabonaises le respect des engagements internationaux pris par l'Etat gabonais dans la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance, et la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Elles rappellent que le droit à un procès équitable est une disposition du pacte international relatif aux droits civils et politiques de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Ces dispositions doivent absolument être observées par l'Etat gabonais dans la situation de nos collègues emprisonnés.

Fait à Niamey, le 10 janvier 2009

Ont signé :

Pour l'Association Nigérienne de Lutte contre la Corruption (ANLC/TI), Section nigérienne de Transparency International,

La présidente, Mme Bagnan Aissata Fall

Pour le Réseau des Organisation pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB),

Le coordonnateur, Ali Idrissa

Pour le Réseau Nigérien des Journalistes pour l'Intégrité et la Transparence (RNJIT),

Le président, Gorel Harouna

Le Groupe de Réflexion sur les Energies Extractives du Niger (GREN),

Le coordonnateur, Salissou Oubandoma

Pour le Réseau Gouvernance Anti Corruption en Afrique Francophone (Réseau GAC), l'Administrateur,

Kanni Abdoulaye

## Silence autour de la disparition de deux diplomates

**Cela fait près de quatre semaines que l'on est sans nouvelles des deux diplomates canadiens disparus à 150 kilomètres de la capitale nigérienne avec leur chauffeur, le 14 décembre dernier. Du côté canadien, c'est le mutisme le plus complet. Même la presse n'a plus parlé de cette affaire depuis au moins une semaine.**



Jusqu'à présent, le ministère canadien des Affaires étrangères garde le silence à propos de la disparition des deux diplomates, Louis Guay et Robert Fowler. Selon une de ses porte-parole, les autorités ne veulent pas partager d'informations qui pourraient compromettre leurs efforts ou mettre en danger les individus impliqués.

La même stratégie avait d'ailleurs été utilisée à l'occasion de l'enlèvement d'une journaliste de la télévision anglophone publique cana-

dienne en Afghanistan. L'information au sujet de sa disparition n'avait été rendue publique qu'au moment de sa libération, le 12 novembre dernier.

Concernant les diplomates, le ministre canadien des Affaires étrangères indique avoir discuté de l'affaire avec le secrétaire général des Nations unies à deux reprises. Lawrence Cannon a aussi déclaré que le Canada n'avait reçu aucune demande de rançon les concernant.

Robert Fowler et Louis Guay, tous deux d'anciens ambassadeurs sur le continent africain, connaissent bien la région. Robert Fowler, conseiller en matière de politique étrangère pour trois Premiers ministres du Canada, jouit d'une excellente réputation dans les milieux diplomatiques. Plusieurs analystes le considèrent comme le « monsieur Afrique » au sein de l'appareil étatique canadien.

Pascale Guéricolas, RFI

BONNE ANNEE 2009 A NOS LECTEURS

La Rédaction du Journal «L'ACTION» vous présente ses meilleurs voeux, de santé, bonheur, prospérité au seuil du nouvel an.

En espérant que vous serez encore nombreux à nous lire et nous écrire, nous vous souhaitons une bonne année 2009

Crise MNSD Nassara

# Semaine noire pour les partisans de Hama Amadou

**L'année 2009 commence mal pour le Mouvement National pour la Société de Développement (MNSD-Nassara). A la place d'échanges de vœux, les ténors du plus grand parti politique du Niger se livrent, à l'entame de la nouvelle année, à une guerre sans merci. Vraisemblablement, les voies de la réconciliation sont complètement bouchées. Seul donc le rapport de force va départager les deux (2) principales forces en présence. Chronique d'une bataille qui ne fait que commencer.**

On sentait la confrontation refaire surface depuis l'annonce fracassante de Soumana Sanda du retrait de l'aile de Hama Amadou de la gestion collégiale du parti entérinée lors de la rencontre de la réconciliation du 9 Novembre dernier. Pour le principal animateur du camp des partisans de Hama Amadou, il n'y a plus de réconciliation qui tienne dès lors que certaines voix parlent d'intérimaire du Président du parti en la personne du président de la section de Tillabéri, Seyni Oumarou, toute chose qui n'a pas été décidée à l'issue de la réunion du 9 Novembre 2008. La suite de cette levée de boucliers, c'est la reprise des hostilités

## Extrait de la Déclaration du BPN MNSD Nassara, aile de Hama Amadou

« (...) c'est devant cette situation déplorable que le camarade Seyni Oumarou, président contesté de la section de Tillabéri décide de convoquer une réunion extraordinaire du Bureau Politique National le samedi 10 janvier 2009 au siège du parti. Monsieur Sala Habi n'a pas fait d'objection à cette proposition. L'essentiel dit-il c'est que les gens se rencontrent pour échanger. Quand on se parle on arrive toujours à trouver une solution au problème qui se pose quelle que soit sa nature.

Mais quelle ne fut la surprise de Sala Habi de voir circuler des convocations individuelles adressées aux membres du Bureau Politique, signée, Seyni Oumarou, président par intérim pour une réunion le dimanche 11 janvier 2009.

Et tenez-vous bien quelque part hors du siège du parti. Du jamais vu dans l'histoire de notre parti.

Que dire de cette nouvelle situation créée par Seyni Oumarou ?

1. Nous constatons que Seyni Oumarou met de côté Mahamadou Salissou Habi de la gestion du parti en posant un tel acte.

2. Seyni Oumarou signe des convocations en qualité de président par intérim alors qu'il n'y a aucun acte qui lui confère cette qualité,

3. Par cet acte, Seyni Oumarou confirme les déclarations faites dans les sections de Zinder, Diffa, Maradi et la Communauté Urbaine de Niamey qui ont affirmé qu'il a été élu président par intérim du Bureau Politique National.

4. Concernant cette réunion du reste illégale convoquée par monsieur Seyni Oumarou, usant illégalement du titre de Président par intérim du parti : Nous membres du Bureau Politique National démentons catégoriquement la préten-

due présence de 104 membres du BPN à la dite réunion, malgré les menaces et les intimidations sur les membres du BPN exerçant ou ayant exercé des responsabilités administratives.

Par cette façon de faire, il remet en cause le consensus qui a été trouvé lors de la réunion du BPN du 9 Novembre 2008. Que cherche alors Seyni Oumarou, qui malgré maintes mises en garde, observations, rappels à l'ordre persiste et signe.

Si le MNSD Nassara a un ennemi et un fossoyeur c'est bel et bien Seyni Oumarou. Car, au vu des traitements indécents et inhumains qu'il fait subir à son ami de 42 ans, il est désormais évident qu'il n'a d'ami que ses propres intérêts pour lesquels il est prêt à tout même ce que notre religion, nos coutumes et notre dignité nous interdisent.

Ainsi :

1. Nous prenons acte de l'utilisation abusive de la force publique par le Premier ministre Seyni Oumarou pour régler les divergences au niveau du MNSD-Nassara

2. Nous constatons que la prétendue réunion du bureau politique s'est tenue en dehors du siège du MNSD-Nassara plus précisément à l'ONAREM ou toute la zone a été bouclée par la police, la gendarmerie et les FNIS.

3. Nous décidons de radicaliser la lutte sur le terrain politique pour faire échec au hold-up de la direction du parti par le Premier ministre Seyni Oumarou ;

4. Concernant cette réunion du reste illégale convoquée par monsieur Seyni Oumarou, usant illégalement du titre de Président par intérim du parti : Nous membres du Bureau Politique National démentons catégoriquement la préten-

due présence de 104 membres du BPN à la dite réunion, malgré les menaces et les intimidations sur les membres du BPN exerçant ou ayant exercé des responsabilités administratives.

Par cette façon de faire, il remet en cause le consensus qui a été trouvé lors de la réunion du BPN du 9 Novembre 2008. Que cherche alors Seyni Oumarou, qui malgré maintes mises en garde, observations, rappels à l'ordre persiste et signe.

Si le MNSD Nassara a un ennemi et un fossoyeur c'est bel et bien Seyni Oumarou. Car, au vu des traitements indécents et inhumains qu'il fait subir à son ami de 42 ans, il est désormais évident qu'il n'a d'ami que ses propres intérêts pour lesquels il est prêt à tout même ce que notre religion, nos coutumes et notre dignité nous interdisent.

Ainsi :

1. Nous prenons acte de l'utilisation abusive de la force publique par le Premier ministre Seyni Oumarou pour régler les divergences au niveau du MNSD-Nassara

2. Nous constatons que la prétendue réunion du bureau politique s'est tenue en dehors du siège du MNSD-Nassara plus précisément à l'ONAREM ou toute la zone a été bouclée par la police, la gendarmerie et les FNIS.

3. Nous décidons de radicaliser la lutte sur le terrain politique pour faire échec au hold-up de la direction du parti par le Premier ministre Seyni Oumarou ;

4. Concernant cette réunion du reste illégale convoquée par monsieur Seyni Oumarou, usant illégalement du titre de Président par intérim du parti : Nous membres du Bureau Politique National démentons catégoriquement la préten-



SEM. Seini Oumarou

crétaire Général du parti, Sala Habi sur plainte du Secrétaire à la Communication du Bureau Politique National (BPN), Issoufou Tamboura, accusé, à tort ou à raison, d'être le parrain de la révolte des jeunes de Moussa Keita, et chose d'autant plus invraisemblable, l'interdiction d'accès au siège du BPN, le samedi 10 janvier 2009, par le groupe des partisans de Hama Amadou conduit par Sala Habi, Issaka Hassane Djégoulé, Soumana Sanda et les autres. Le même samedi, 10 janvier, le Secrétaire Général du parti, Sala Habi va être débouté sur son recours visant à interdire la tenue de la rencontre du BPN sur convocation de Seyni Oumarou pour le lendemain, c'est-à-dire le dimanche 11 janvier 2009. Cette réunion va finir par se tenir au

l'administration dans le règlement du conflit interne au MNSD-Nassara.

A l'ensemble des militantes, militants et sympathisants du MNSD Nassara de continuer à exprimer et à réaffirmer leur loyauté aux textes du parti, au seul et unique président du parti son excellence Hama Amadou et à la délégation de pouvoir faite à Monsieur Mahamadou Habi Salissou. Par ailleurs, toutes décisions issues de la réunion illégale du 11 janvier 2009 à l'ONAREM n'engagent que leurs auteurs.

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU BPN

Le Bureau Politique National du MNSD-Nassara, réuni en session extraordinaire le dimanche 11 janvier 2009 dans la salle de réunion de l'immeuble l'ex ONAREM sous la présidence du président par intérim S.E Seini Oumarou :

1. Informe les militantes et militants du parti que l'ordonnance de référé rendu le samedi 10 janvier 2009 confirme que **Monsieur Seini Oumarou** est, et demeure le président par intérim du parti.

2. Il a adopté à l'unanimité le procès verbal de la réunion du 9 novembre 2008 ainsi que le rapport du comité technique chargé d'élaborer un cahier de charges.

Il a pris en outre les décisions suivantes :

1. Le Bureau politique national donne mandat au président par intérim pour examiner les voies et moyens susceptibles de ramener la sérénité au sein du parti et

jour prévu avec, selon le commentateur de la radio Anfani, le quorum large de 104 sur les 150 membres du Bureau Politique National et la présence effective de tous les huit (8) présidents de section. Pour autant le camp favorable de Hama Amadou ne désarme pas. Convaincu d'une bonne administration de la justice et de la légalité en sa faveur, il projette de saisir à nouveau la justice. Pour l'un des leaders de ce camp, en l'occurrence, Ladan Tchana, il y a en leur possession, trois (3) atouts inébranlables à savoir « notre dignité, nos convictions et le soutien des militants des bases ». Mais que vaudront bien ces trois (3) atouts face à l'épreuve du temps ? L'avenir nous le dira.

**BBA**

En tout état de cause par les actes qu'il vient de poser, Seyni Oumarou nous confirme qu'il ne mérite ni notre respect ni notre confiance. Aussi sommes nous engagés à le combattre pour que vive le MNSD Nassara. Dans tous les cas, nous le tenons pour seul responsable de tout ce qu'il adviendra.

Enfin, à compter de ce jour, nous retirons notre confiance à l'endroit du Premier Ministre, Seyni Oumarou et demandons à son Excellence Tandja Mamadou Président de la République et à la majorité parlementaire d'en tirer les conséquences et toutes les conséquences politiques

rendre opérationnel dans les meilleurs délais le fonctionnement régulier du Bureau politique national et des autres organes.

2. Le Bureau politique national a décidé à l'unanimité de la tenue d'un congrès extraordinaire et donne par conséquent mandat au président par l'intérim pour convoquer ledit congrès le 21 février 2009 à Zinder.

3. Le Bureau politique national appelle l'ensemble des militantes et militants à faire preuve d'élévation d'esprit afin d'entretenir la cohésion et l'unité qui a toujours caractérisé la vie du parti.

4. Le Bureau politique national invite les militantes et militants à rester sereins, et de mieux resserrer nos rangs, afin de réaffirmer la position de premier Parti du Niger qui a toujours été la sienne.

**Fait à Niamey le 11 janvier 2009**  
**Le Bureau Politique National**

## PROCHE-ORIENT

## Israël intensifie encore ses opérations à Gaza



Alors qu'elle entame sa troisième semaine de guerre à Gaza, l'armée israélienne a commencé à intensifier ses opérations militaires ce dimanche.

Hier l'aviation de l'Etat hébreu avait lancé des milliers de tracts destinés à la population civile palestinienne en plusieurs points de la bande de Gaza. Rédigés en arabe, ces tracts invitaient les habitants de Rafah et de la zone frontalière avec l'Egypte à « se tenir éloignés des terroristes et à ne leur offrir aucune assistance », un signe que l'armée israélienne entendait bombarder de manière plus intensive encore les lieux où se situent, selon elle, les tunnels par lesquels le Hamas ferait rentrer ses armes en provenance d'Egypte, mais également les dépôts de munitions présumés.

danger est d'autant plus grand qu'elle ne dispose d'aucun endroit sûr pour y trouver refuge. Dans la ville de Gaza, selon une source des Nations unies dans le territoire palestinien, l'infanterie et les tanks israéliens ont progressé de près d'un kilomètre en direction du centre. « L'encerclement de la ville de Gaza s'est encore renforcé » affirme ce fonctionnaire onusien. Et rien ne semble indiquer que le gouvernement israélien soit prêt à accepter un cessez le feu.

Ce dimanche, dix membres du Hamas ont été tués dans des affrontements avec l'armée israélienne dans la ville de Gaza, selon des responsables médicaux palestiniens. Jusqu'ici, les soldats israéliens se cantonnaient plutôt dans les faubourgs des villes.

RFI

Pour la population concernée, le

### Que dit la charte du Hamas ?

Rédigée en août 1988, elle se compose de 36 articles. Le mouvement se présente comme une « branche » des Frères musulmans palestiniens. Son article 8 indique que : « Dieu est son but, le messager est son chef, le Coran sa Constitution, le djihad sa méthode, et mourir au nom de Dieu est son désir le plus cher. » L'objectif est de « libérer la Palestine », bien musulman. La charte écarte les solutions diplomatiques. Les articles 22 et 28 abondent en références antisémites, dont *Les Protocoles des sages de Sion*. Les « ennemis », associés aux « loges maçonniques, aux Rotary et Lions Clubs », sont présentés comme les instigateurs de la Révolution française, des dernières guerres mondiales, de la création des Nations unies et du droit international. Cependant, le Hamas ne se réfère plus à cette charte depuis très longtemps. **Monde 09.01.09**

L'offensive israélienne contre le Hamas à Gaza est entrée dans sa 3e semaine, et une nouvelle phase a commencé ce dimanche, avec plus de 60 objectifs visés cette nuit et des blindés et de l'artillerie en route vers Gaza ville. Hier des tracts en arabe lancés par l'aviation israélienne avaient appelé les habitants de Rafah et de la zone frontalière avec l'Egypte à se tenir éloignés des terroristes. Les médias n'ont toujours pas l'autorisation de se rendre à Gaza. Le nombre de victimes atteint désormais plus de 850, selon des sources médicales. Selon les Nations unies, un million de personnes vivent actuellement sans électricité à Gaza, et 750 000 sont sans eau. La situation des civils « devient de plus en plus précaire », selon le Comité international de la Croix-Rouge

### CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN LES NIGÉRIENS SE MOBILISENT EN FAVEUR DU PEUPLE PALESTINIEN

Le dimanche 11 janvier 2009, plusieurs associations islamiques ont rendu publique une déclaration sur la situation qui prévaut au Moyen Orient. Ils ont, entre autres, condamné le « génocide perpétré par l'Etat juif d'Israël sur le peuple innocent de Palestine depuis plus de 60 ans, dénoncé « le silence coupable de la Communauté internationale (...), invite « tous les dirigeants des pays musulmans à rompre leurs relations diplomatiques avec Israël ». (Lire déclaration des Associations islamiques ci-dessous). Quelques jours auparavant, c'est un groupe hétérogène qui avait organisé une marche suivie de meeting à la Place de la Concertation de Niamey pour apporter son soutien au peuple palestinien. Dans ce groupe, on note des partis politiques (PNA Al'Oumat de Sanoussi Tambari Jackou dit STJ, RDP Jama'a de Hamid Algabit, PNDS Tarraya de Mahamadou Issoufou et l'ORDN Tarmamua de Mamane Sani Adamou), des organisations de la société civile nigérienne à l'image de Alternative Espaces Citoyens, du MDPHD, du Syndicat National des Agents de Douane (SNAD) et d'un collectif de 25 associations islamiques.

#### Déclaration des Associations Islamiques

Nous, Associations Islamiques **Hiya U' Sunnah, Alkitab was Sunnah Ala Fahmi Salafi Salih**, profondément préoccupées de la situation de nos frères en Islam en Palestine et à Gaza en particulier, faisons la déclaration suivante :

1. Condamnons le génocide perpétré par l'Etat juif d'Israël sur le peuple innocent de Palestine depuis plus de 60 ans.
2. Dénouons le silence coupable de la Communauté internationale qui, hier seulement était prompte à s'impliquer dans les conflits du Darfour, du Tibet et de la Georgie.
3. Félicitons la position de l'Etat nigérien qui a rompu les relations diplomatiques avec l'Etat juif d'Israël.
4. Soutenons les Parlementaires nigériens, la Société Civile et les Associations Islamiques pour les actions de protestation contre l'agression israélienne.
5. Invitons tous les dirigeants des pays musulmans à rompre leurs relations diplomatiques avec Israël.
6. Invitons les musulmans nigériens à un soutien permanent pour les musulmans opprimés, à travers des prières, des invocations, le Qounout, le jeûne et la sensibilisation.

## Affaire Nigelec/Syntrave

La Cour Suprême tranche en faveur du Syndicat de l'Energie

Le 9 Janvier 2009, la Chambre Judiciaire de la Cour Suprême a rendu un arrêt. Celui-ci est relatif à un différend qui oppose la Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC) et le Syndicat National des Travailleurs de l'Energie (SYNTRAVE) de Djamio Elhadji Yacouba. Dans l'arrêt qu'elle a rendu, la Chambre Judiciaire de la Cour Suprême a tranché en faveur du syndicat de l'Energie (Lire arrêt publié ci-dessous). Rappelons que le différend entre le SYNTRAVE et l'Administration de la NIGELEC remonte à longtemps. Le Secrétaire Général de ce syndicat, Djamio Elhadji Yacouba avait eu maille à partir avec l'Administrateur Délégué de la NIGELEC, Ibrahim Foukori. C'est d'ailleurs après une confrontation judiciaire que Djamio Elhadji Yacouba va être réhabilité et retrouvé son emploi à la NIGELEC.

### Arrêt N°08-244/S du 11 décembre 2008 de la Chambre Judiciaire de la Cour Suprême

La Cour Suprême, Chambre judiciaire, statuant pour les affaires sociales en son audience publique ordinaire du jeudi onze décembre deux mille huit, tenue au palais de ladite Cour, a rendu l'arrêt dont le teneur suit :

#### Entre :

La Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC) SA, société d'économie mixte dont le siège social est à Niamey 46 avenue du Général De Gaulle BP 11202 Niamey, représentée par son Administrateur Délégué, assistée de la SCPA Yankori et Associés, avocats associés à la Cour ;

#### Demandeur

#### D'une part

#### Et :

Syndicat des Travailleurs de l'Energie (SYNTRAVE), BP 11 202 Niamey, assisté de Maître Tchernaka Idrissa, avocat à la Cour ;

#### Défendeur

#### D'autre part

La Cour

Après lecture du rapport de Monsieur Adama Harouna, conseiller rapporteur, les conclusions de Monsieur le Procureur Général et après avoir délibéré conformément à la loi :

Statuant sur le pourvoi formé par la Société Nigelec suivant requête en date du 24 septembre 2007 enregistrée au greffe de la Cour le 21 novembre 2007 sous le numéro 07-166, contre l'arrêt n°49 du 16 avril 2007 de la Cour d'appel de Niamey statuant en matière sociale qui a reçu l'appel de Syntrave régulier en la forme, au fond, infirmé la décision attaquée, reçu l'action du Syntrave régulière en la forme, déclaré fondées les demandes du Syntrave

quant aux violations des textes invoqués, condamné Nigelec à payer au Syntrave la somme de cinq millions (5 000 000) de francs CFA à titre de dommages intérêts, déclaré sans objet la demande de réaffectation des membres du Syntrave mutés, dit qu'il n'y a pas lieu à exécution provisoire et dit qu'il n'y a pas lieu à dépens s'agissant d'une affaire sociale ;

Vu la loi 2000-10 du 14 août 2000 sur la Cour Suprême ;

Vu la requête de pourvoi du 24 septembre 2007 enregistrée au greffe de la Cour d'appel de Niamey le même jour sous le n°40/07 ;

Vu les conclusions du Procureur Général ;

#### En la forme

Attendu qu'aux termes de l'article 36 de la loi 2000-10 du 14 août 2000 sur la Cour Suprême « à peine de déchéance, le demandeur au pourvoi est tenu, dans un délai d'un (1) mois à compter du dépôt du pourvoi, de signifier sa requête au défendeur par un acte extrajudiciaire contenant élection de domicile » ;

Attendu que la société Nigelec, demanderesse au pourvoi, n'a pas signifié sa requête au défendeur Syntrave ; qu'elle doit en conséquence être déclarée déchue de son pourvoi ;

#### Par ces motifs

Déclare Nigelec déchue de son pourvoi ;

Dit qu'il n'y a pas lieu à condamnation aux dépens ;

Ainsi fait, jugé et prononcé les jour, mois et an que dessus.

**ET ONT SIGNE LE PRESIDENT ET LE GREFFIER**

Niamey, le 9 Janvier 2009

## Education

# Les contractuels sur le sentier de la guerre

Les contractuels du secteur de l'Education sont en colère. Après un trimestre d'accalmie, ils menacent de reprendre le sentier de la guerre. Les motifs de leur mécontentement, la lenteur dans le respect d'un certain nombre d'engagements par le Gouvernement, entre autres, le recrutement à la Fonction Publique de tous les contractuels ayant quatre (4) ans de service effectif dans un délai très court et l'octroi des primes et indemnités liées à la fonction telles que prévues par le statut général de la Fonction Publique.

Comme avant goût de ses actions futures, le CNCE projette d'organiser une grève de 48 heures en cas de non satisfaction de ses revendications. La CNCE regroupe trois (3) syndicats de contractuels, à savoir le Syndicat National des Contractuels de l'Education de Base (SYNACEB), le Syndicat National des Contractuels de l'Enseignement Secondaire (SYNACES) et l'Union Nationale des Contractuels de l'Enseignement Professionnel et Technique (UNACEPT).

## Préavis de grève de 48 heures

- Considérant le Statut Général de la Fonction Publique du 23 juillet 2007 ;

- Considérant les modifications des Articles 49, 50 et 54 dudit Statut permettant l'intégration directe des contractuels à la Fonction Publique ;

- Considérant le Protocole d'Accord CNCE-Gouvernement du 1<sup>er</sup> mai 2008 ;

- Considérant la mauvaise foi manifeste du Gouvernement ;

La Coordination Nationale des Contractuels de l'Enseignement réunie en session extraordinaire le mercredi 07 janvier 2009 exige :

1- Le recrutement à la Fonction Publique de tous les contractuels ayant quatre (4) ans de service effectif dans un délai très court ;

2- L'octroi des primes et indemnités liées à la fonction telles que prévues par le statut général de la Fonction Publique ;

3- Le parachèvement du rem-

boursement des retenues des 1,6% de la CNSS dans les régions de Maradi et Zinder ainsi que l'octroi des prestations familiales aux ayants droits ;

Faute de quoi une grève d'avertissement de 48 heures sera observée sur toute l'étendue du territoire national les jeudi 15 et vendredi 16 janvier 2009. Aussi la CNCE demande aux camarades le blocage des notes et de toutes les tâches administratives jusqu'à nouvel ordre.

Enfin la Coordination prend à témoin l'opinion nationale et internationale et rend le gouvernement seul et unique responsable de la situation ainsi créée.

Veillez agréer Madame et Messieurs les Ministres l'expression de notre gratitude.

Pour le BEN SYNACEB, Halidou Mounkaïla,

Pour le BEN SYNACES, Harouna Soumana Maïga,

Pour le BEN UNACEPT, Mahamane. M.Kabirou

## FAIRE PART

Monsieur et Madame OUBANDOMA Salissou

Ont la joie de vous faire part de la naissance d'une fille dans leur foyer **le jeudi 8 Janvier 2009. La maman et le bébé se portent bien.** Le baptême auquel vous êtes cordialement invité aura lieu **le jeudi 15 janvier 2009 à 7h30 à leur domicile sis au quartier Tondigamé sur la voie menant à l'aéroport ; la latérite qui descend du dépôt SATOM vers le centre de formation TP**

Afrique du Sud

# Zuma lance la course à la présidence

**Le Congrès national africain (ANC) a donné ce week-end le coup d'envoi de la campagne électorale pour les élections générales d'avril prochain. Son président, Jacob Zuma, qui présidait pour la première fois un congrès de l'ANC, a dévoilé les grandes lignes de son programme. Il se veut résolument du côté des pauvres avec notamment l'annonce de mesures importantes dans les domaines de l'emploi, de la santé et de l'éducation.**



La course à la présidence, qui a été lancée ce week-end, s'annonce comme la plus contestée que l'Afrique du Sud ait connue depuis la fin de l'apartheid. Une course que Jacob Zuma, le président de l'ANC, décrit déjà comme « vigoureusement disputée, mais intéressante » alors que le paysage politique a connu des changements radicaux ces derniers mois. Le parti majoritaire a tout de suite imposé la cadence avec une immense réunion de trois jours durant laquelle il a choisi ses candidats pour les quatre cents sièges de députés, et surtout dévoilé son programme.

Un plan de bataille décrit dans la presse comme « résolument à gauche, mais faisant également des compromis en essayant d'être tout pour tous » d'après le journal

Sunday Independent.

Il faut préciser que l'ANC se doit d'être rassembleur s'il veut conserver une majorité de deux tiers au Parlement, ce qui lui permettrait de décider tout seul du nom du prochain président.

Son nouvel adversaire, le Cope (le Congrès du Peuple) semble quant à lui avoir quelque peu manqué le départ avec la tenue d'un meeting concurrent près de Durban samedi, qui a regroupé moins de mille personnes face aux 70 000 militants venus acclamer Zuma à East London.

Le troisième parti important, l'Alliance démocratique, se tient pour l'instant en retrait et s'est contenté de déclarer que « le programme de l'ANC comporte beaucoup de promesses, mais reste peu crédible ».

Après des mois de flottement politique durant lesquels les signes de mécontentement populaire se sont faits de plus en plus visibles, l'ANC a donc fait ce week-end démonstration de sa force. Il lui reste cependant à tenir bon durant les trois mois que va durer la campagne.

Clémence Petit-Perrot, RFI

# La Cédéao se prononce sur une suspension de la Guinée après le coup d'Etat

**Les dirigeants de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) étaient réunis en sommet samedi à Abuja pour se prononcer, malgré des divergences, sur une suspension de la Guinée, dirigée par des putschistes depuis le coup d'Etat militaire du 23 décembre.**

"Je sollicite votre coopération pour faire comprendre aux autorités militaires l'impératif d'un retour du pays à la démocratie constitutionnelle aussi rapidement que possible", a déclaré en ouvrant le sommet le président nigérian Umaru Yar'Adua.

Vendredi, les chefs de la diplomatie de la Cédéao avaient estimé que ce pays ne devait plus participer aux réunions de l'organisation au niveau des chefs d'Etat et des ministres et ce "jusqu'au retour de l'ordre constitutionnel", selon un responsable de l'organisation régionale.

Les dirigeants des quinze Etats membres de la Cédéao devaient examiner samedi les recommandations émises par leurs ministres avant de se prononcer officiellement à l'issue d'une réunion à huis clos, en principe par consensus.

Selon un représentant de la Cédéao ayant requis l'anonymat, "dans 99% des cas" les dirigeants suivent les recommandations de leurs chefs de la diplomatie.

Dans leurs recommandations, les ministres ont aussi estimé que le Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD), la junte guinéenne, devait être "transformé en un conseil national de transition" et que des élections devaient avoir lieu en 2009.

Une junte a pris le pouvoir en Guinée à la faveur d'un coup d'Etat, quelques heures seulement après l'annonce du décès du président Lansana Conté après 24 ans de "règne". Elle a suspendu la Constitution et dissous le gouvernement.

En réaction, l'Union africaine (UA) a suspendu la Guinée de ses activités le 29 décembre.

Le président Yar'Adua a souligné samedi que les pays de la Cédéao devaient éviter "de donner l'impression qu'ils travaillent de façon contradictoire".

Des divergences sont apparues sur l'attitude à adopter face aux putschistes. Le président sénégalais Abdoulaye Wade leur a témoigné son soutien dès le 26 décembre, une prise de position jugée "malheureuse" par le chef de la diplomatie nigériane Ojo Maduekwe.

M. Wade, seul dirigeant de la Cédéao à avoir pris position en fa-



veur de la junte, n'avait pas fait le déplacement samedi.

Outre le président nigérian, les chefs d'Etat de la Côte d'Ivoire, du Liberia, du Ghana, de la Gambie, du Nigeria, du Togo, de la Sierra Leone, du Bénin et du Burkina Faso étaient présents à Abuja, selon une représentante de la Cédéao.

Les autres Etats membres étaient représentés par des délégations de haut niveau, à l'exception de la Guinée qui ne pouvait occuper son siège.

Kabiné Komara, nommé Premier ministre par la junte, avait toutefois été invité à prendre la parole.

"J'ai dit à l'assemblée que la Guinée était désireuse d'être comprise, qu'elle était désireuse de recevoir tout le support nécessaire pour qu'enfin elle puisse devenir un pays tout simplement normal", a-t-il déclaré à des journalistes après son intervention.

Il a estimé que les pays de la Cédéao avaient avant tout besoin d'être informés sur la situation en Guinée.

"Chacun d'eux a besoin de clarifications et d'explications de façon à ce qu'objectivement, ils puissent trouver le meilleur moyen d'aider ce pays", a-t-il déclaré.

Vendredi, les chefs de la diplomatie ont aussi estimé important d'offrir un soutien - logistique, financier - à la Guinée pour que le pays atteigne les objectifs fixés.

AFP

**Pour bien préparer la rentrée 2008 – 2009, et vous informer au quotidien, N'hésitez plus !**

**Rendez – vous Rue du CCFN Jean Rouch Niamey-Niger**

